

## Compte rendu Conseil de quartier Mâtel-Saint Roch mercredi 7 novembre 2018

- Eric Harismendy, Président du conseil Mâtel-Saint Roch,
- Les membres du conseil de quartier Mâtel-Saint Roch,
- Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
- Frédéric Fournier, Responsable du Pôle voirie, éclairage, signalisation, Ville de Roanne,
- Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

Eric Harismendy excuse Hélène Lapalus, accueille l'assemblée, dont de nouveaux arrivants, et déroule l'ordre du jour. Il rappelle le fonctionnement d'un conseil, et précise notamment qu'il s'agit d'une instance avant tout apolitique.

### Un point voirie

Olivier Jandard détaille les diverses réalisations de voirie effectuées à la demande des conseillers. Document récapitulatif en pièce jointe. Il apporte également des précisions sur les points suivants :

- La réfection du chemin Gardet : une réunion technique est prévue demain sur site, avec les entreprises et la Ville qui se tiendront à disposition de tous les riverains pour délivrer de plus amples informations sur ces travaux prévus mi-novembre.
- Vendredi 16 novembre 14h réunion sur site - rdv parking Saint Roch - pour traiter des problématiques diverses sur les rues Charles Péguy, Dolet et Branly.

### Questions des conseillers

- Une conseillère souhaite que Roannais Agglomération maintienne le ramassage des déchets en bout du chemin Gardet malgré les affaissements qui rendent le passage difficile. Frédéric Fournier explique le problème de retournement des camions sur ce type de voies, ce qui explique pourquoi les riverains sont parfois contraints d'acheminer leurs conteneurs au bout de la rue.
- A hauteur du primeur, Bd Edgar Quinet, Mme Brun signale un poteau qui menace de tomber. L'opérateur Orange a été prévenu. Il est signalé également la présence d'un trou béant, et de pavés autobloquants usés.
- L'impasse Branly n'est pas, selon Mme Gauthier, équipée pour être desservie en fibre.
- Rue Etienne Dolet : les trottoirs sont en mauvais état, les conteneurs du garage ne sont pas rentrés. Egalement, problème récurrent du stationnement des véhicules du garage sur les trottoirs, ce qui rend dangereux le carrefour Dolet/Péguy. Par ailleurs, il est à noter que le garage lave ses véhicules sur les trottoirs, entraînant, en hiver, le gel de leur revêtement.
- Un arbre rue Gardet menace de tomber. La Roannaise de l'Eau doit intervenir prochainement.
- Rue Branly : passage des piétons gênés par les conteneurs à déchets et les véhicules stationnés sur le trottoir.

Olivier Jandard prend note de ces demandes. Des réponses seront apportées et portées à la connaissance du conseil.

## Les animations

14 octobre, fête d'automne à l'école de Mâtel. Eric Harismendy fait un retour mitigé sur cette édition qu'il suggère de ne pas renouveler. Il fait état des attitudes déplorables de certains enfants et aussi d'adultes. Eric Espitallier, Directeur de l'école de Mâtel, indique que la population participante à cette fête s'est beaucoup diversifiée au fil des années, n'est pas connue des organisateurs et ce constat reste inexplicable.

Les conseillers réfléchiront sur la reconduction de cette manifestation, qui devra, dans tous les cas, être revisitée.

3 décembre à 18h30, le Conseil offre un goûter pour les enfants, à l'occasion du retour des ballons lâchés lors de la fête d'Automne. Certains auraient parcouru beaucoup de chemin et seraient parvenus jusque dans la Mayenne.

Fête de Noël : Eric Espitallier informe de la date du mardi 18 décembre, dédiée à Noël, avec le passage du Père Noël, le spectacle de magie de François Charmillon pour les écoles maternelles et élémentaires, et le goûter offert par le Conseil de Quartier.

## Questions diverses

- Odeurs nauséabondes de plus en plus fréquentes, en provenance, selon certains conseillers, de la SICAREV. A réception de ce compte-rendu, une rencontre pour évaluer l'origine de ces désagréments a eu lieu jeudi 22 novembre à 14 h sur site, avec les conseillers, des élus et le Directeur du Pôle Sécurité Santé Publique de la Ville, Claude Garcia. Elle a permis le tour des installations avec le Directeur du site, le Directeur Administratif, le Directeur Technique, le Responsable Environnement du groupe et le Référent Sécurité du site. Il a bien été rappelé que le site était propriété d'une SEMAP dont la ville était actionnaire. Le site qui existe depuis 1970 - à l'époque en site industriel - se modernise progressivement et devrait encore poursuivre cette démarche. Aujourd'hui, le transfert des produits s'effectue via un entrepôt réfrigéré en froid positif. La société est une ICPE - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - et à ce titre, comme toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, fait l'objet de contrôles des services de l'Etat. La DREAL procède à des contrôles inopinés une fois par an. Le dernier a eu lieu cette semaine.

La société procède également à des autocontrôles, tout comme la Roannaise de l'Eau exerce aussi des contrôles sur les rejets.

Une station de pré traitement permanente permet de limiter les temps de stagnation et donc les odeurs.

Les effluents sont envoyés directement via le réseau (non ouvert) vers la station d'épuration.

Des odeurs sur le site (odeurs de fumier vers les quais des animaux) ont été constatées mais restent assez faibles.

Il a été demandé aux conseillers de faire un retour lors de la prochaine séance plénière du Conseil.

- M. Gouttenoire, victime de cambriolage, souhaiterait l'installation d'une caméra sur le secteur. Par ailleurs, un conseiller demande quel est l'avancement du projet d'installation de panneaux « voisins vigilants », précisant que ce serait a minima une mesure de dissuasion.
- 26 bd Edgar Quinet : une personne ne semble pas disposer de toutes ses facultés mentales, et en raison des troubles observés, des propriétaires en sont contraints de déménager. En réponse à Eric Harismendy, Jean-Luc Condette explique que l'hospitalisation d'office (HO) est un dispositif très encadré et contraint. Elle s'applique aux malades dont les troubles psychiques « compromettent l'ordre public ou la sûreté des personnes ». Elle est prononcée par arrêté préfectoral. Celui-ci doit être motivé par un certificat médical établi par un médecin qui n'exerce pas dans l'établissement d'accueil et énoncer avec précision les circonstances qui ont rendu l'hospitalisation nécessaire. La mesure d'H.O. est de la compétence exclusive du Préfet du Département où le trouble s'est produit, et dans certaines circonstances il est admis qu'il puisse déléguer sa signature au sous-préfet ou au secrétaire général de la préfecture.
- A quelle date débuteront les travaux de la voie verte ? A réception de ce compte-rendu, en 2019, Roannais Agglomération a prévu un budget afin de transformer l'ancienne voie ferrée ; la voie devrait en bénéficier sur toute sa longueur, et les rails recouvertes d'un goudronnage.

- Quel devenir du parking St Roch ? Des familles en difficultés, prises en charge par le Secours Catholique sont temporairement résidentes de ces locaux. M. Espitallier précise bien que ces familles font l'objet d'un suivi et qu'il ne s'agit que d'une situation provisoire qui ne doit pas provoquer d'inquiétudes. Un membre du public précise également que ces familles demeurent très discrètes et d'une politesse exemplaire. Par ailleurs, le projet de construction d'un établissement pour personnes handicapées, retardé pour raisons diverses, reste toujours d'actualité.
- Certains automobilistes qui pénètrent dans le cimetière rouleraient à trop vive allure. Frédéric Fournier interroge les conseillers sur des propositions pour solutionner cette problématique. Il semble effectivement difficile d'interdire l'accès à tous véhicules.
- M. Stella s'étonne des permis de construire accordés chemin Gardet en bordure de l'Oudan alors que cette zone présenterait, selon lui, des risques naturels. *A réception de ce compte-rendu, et après vérification, ces permis ont bien été autorisés officiellement, conformément aux risques identifiés. Ces lots de construction ne sont pas concernés par des aléas forts. Pour autant, des prescriptions ont pu être délivrées aux propriétaires informés de ces aléas.*

Eric Harismendy clôture la séance à 20h.

**Le prochain conseil de quartier Mâtel Saint Roch aura lieu  
Mercredi 6 mars 2019, à 18h30, école de Mâtel, rue de Charlieu,  
(1ère salle à droite en entrant)**